

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2644

2 décembre 2010

### SOMMAIRE

all-IMMO S.A. ....	126901	Mayfair Holding S.A. ....	126912
Altmark Investholding S.à r.l. ....	126868	M&G European Property Holding Company S.à r.l. ....	126878
Amadeus Benelux ....	126876	Naw Logistic S.A. ....	126909
Appia Investholding S.à r.l. ....	126869	NFO (Luxembourg) S.à r.l. ....	126868
Aquarius Investment Sàrl ....	126875	RED-Real Estate Developments S.A. ....	126866
Armönia S.A. ....	126874	Remacum Sàrl ....	126867
Association Arend & Fischbach S.A. ....	126900	Resources Global Professionals (Luxembourg) ....	126901
Banyal Aragorn Investments S.A. ....	126879	Scarlett S.à r.l. ....	126866
Bouche Minerals Equipments S.à r.l. ....	126875	Schneider Soparfi S.A. ....	126869
BPU 1 S.à r.l. ....	126875	Schwarz Energy ....	126891
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l. ....	126873	Simplicity SIF ....	126874
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l. ....	126876	SIX Telekurs Luxembourg S.A. ....	126869
BRE/Woking S.à r.l. ....	126877	Socrimex Holding S.à r.l. ....	126869
Burdes S.à r.l. ....	126874	Sonnys S.à r.l. ....	126870
Burdes S.à r.l. ....	126875	Stark-Bosera Master S.à r.l. ....	126868
Capelux S. à r.l. ....	126877	Sun Center Bereldange S.à r.l. ....	126870
Columbus Holdings Monaco S.A. ....	126886	Sunrise Communications International S.A. ....	126868
Columbus Monaco S.A. ....	126886	Terra-Constructions S.à r.l. ....	126871
Consulting & Estate Engineering SA ....	126878	The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. ....	126870
Crossroads S. à r. l. ....	126878	Tiptop Chaussures S.A. ....	126871
Dialna S.A. ....	126871	TJC Consulting S.A. ....	126872
Dorin S.à r.l. ....	126881	TK Holding S.A. ....	126901
Extreme Growth Fund SICAV-SIF ....	126878	Trendlux S.A. ....	126872
Federal Corporation ....	126891	Trifolion Echternach association sans but lucratif ....	126871
Fields Investholding S.A. ....	126901	Trosberg International S.A. ....	126872
FinRay Capital Sicav-Fis ....	126880	Vehuah S.A., SPF ....	126872
Florslux SA ....	126879	Vesta Investments S.A. ....	126873
German Retail Luxco S.à r.l. ....	126879	Vesta Investments S.A. ....	126873
Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l. ....	126880	Vesta Investments S.A. ....	126873
Gottex Real Asset Fund 1 (Coal UM) S.à r.l. ....	126879	Vesta Investments S.A. ....	126874
Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l. ....	126880		
Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l. ....	126880		

**RED-Real Estate Developments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.970.

Le bilan et annexes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143688/10.

(100163803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Scarlett S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 156.333.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Charline LIBOTTE, actuellement sans état particulier, née à Libramont-Chevigny (B) le 7 juillet 1978 (matricule n° 1978 07 07 383 ), célibataire, demeurant à L-7343 Steinsel, 16, rue des Templiers.

Laquelle comparante a, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «SCARLETT S.à r.l.» société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre faire des emprunts auprès des établissements financiers.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe le nombre et les pouvoirs du/des gérant/s.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, l'associé unique se soumet à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

*Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique Madame Charline LIBOTTE, pré-qualifiée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant unique de la société:

Madame Charline LIBOTTE, pré-qualifiée, qui accepte son mandat.

La société est valablement engagée par la signature exclusive et individuelle du gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7224 Walferdange, 5, rue de l'église.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Libotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46264. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144424/79.

(100165785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

**Remacum Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 5, rue J.P. Ledure.

R.C.S. Luxembourg B 105.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143689/10.

(100163679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**NFO (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.333.775,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.757.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010*

L'associé unique décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFO (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

*Un Mandataire / Un Mandataire*

Référence de publication: 2010144573/25.

(100164633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Altmark Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.400.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143786/9.

(100164914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Stark-Bosera Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.137.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

*Gérant B*

Référence de publication: 2010143692/12.

(100163396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Sunrise Communications International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 septembre 2010, acte n°418 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Jacques DELVAUX  
Notaire

Référence de publication: 2010143693/14.

(100163380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Schneider Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7209 Walferdange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.626.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010143694/15.

(100163745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**SIX Telekurs Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 38.906.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2010143695/14.

(100163788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Appia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.662.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143790/9.

(100165632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

---

*Extrait de confirmation de l'adresse d'un des gérants*

Il est rappelé que l'adresse de Monsieur François MOUCHET, Gérant, est 191, rue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143696/15.

(100163557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Sonnys S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.919.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010143697/15.

(100163749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Sun Center Bereldange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 21, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 114.504.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010143698/15.

(100163740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenu en date du 20 Septembre 2010:*

Madame Carol Marjorie Andrews née le 23 juillet 1968 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à Hanover Building, Windmill Lane, Dublin 2, Irlande a été élue en qualité d'administrateur de la Société et Monsieur Mark Mannion né le 3 septembre 1967 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 80 Temple Road Blackrock Co Dublin, Irlande a été élu, en qualité d'administrateur de la Société, conformément à l'approbation formelle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du 11 octobre 2010, et pour une durée déterminée expirant à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010143700/16.

(100163645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Trifolion Echternach association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6486 Echternach, 2, Porte Saint-Willibrord.

R.C.S. Luxembourg F 7.037.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143702/10.

(100163770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Terra-Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 82.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143704/10.

(100163428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Tiptop Chaussures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.126.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010143705/15.

(100163729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Dialna S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.213.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Jacques-Henry ABIHSSIRA demeurant au 3, rue Monnier, CH-1206 Genève, Madame Annie ABIHSSIRA demeurant au 1, Chemin des Rougemonts, F-78160 Marly Le Roi, Madame Sylvie ABIHSSIRA demeurant au 1, Chemin des Rougemonts, F-78160 Marly Le Roi, Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

DIALNA S.A.

Référence de publication: 2010143878/19.

(100165692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**TJC Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 121.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010143706/12.

(100163717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Trendlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.574.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

TRENDLUX S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143708/15.

(100163471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Trosberg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.166.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Trosberg International S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143709/15.

(100163454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Vehuah S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.095.

**EXTRAIT**

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 22 septembre 2010, Monsieur Karim Van den Ende demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L - 2449 Luxembourg a été désigné pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur en qualité d'administrateur délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière.



Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2010143711/15.

(100163376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Vesta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

—  
Le bilan rectificatif au 31/12/2006 qui remplace le bilan au 31/12/2006 déposé le 2/08/2010 et portant le numéro de dépôt L100118011.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010143713/11.

(100163363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

—  
Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143724/13.

(100164317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Vesta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

—  
Le bilan rectificatif au 31/12/2007 qui remplace le bilan au 31/12/2007 déposé le 2/08/2010 et portant le numéro de dépôt L100118012.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010143714/11.

(100163364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Vesta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

—  
Le bilan rectificatif au 31/12/2008 qui remplace le bilan au 31/12/2008 déposé le 2/08/2010 et portant le numéro de dépôt L100118009.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010143715/11.

(100163366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Vesta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Le bilan rectificatif au 31/12/2009 qui remplace le bilan au 31/12/2009 déposé le 2/08/2010 et portant le numéro L100118008.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010143716/11.

(100163367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Simplicity SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.489.

*Extrait du procès-verbal à l'assemblée générale statutaire tenue le 30 septembre 2010 à 11h*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 septembre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme de -1- (un) an, la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010144127/21.

(100165357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Armönia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 128.387.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143719/10.

(100164231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Alexandra Petitjean et Eric Lechat

Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010143720/12.

(100164381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Alexandra Petitjean et Eric Lechat

*Attorneys-in-Fact A*

Référence de publication: 2010143721/12.

(100164383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Aquarius Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.904.

*Rectificatif du document déposé le 27/10/2010 s/ref L100164043*

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

AQUARIUS INVESTMENT S.à r.l.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 87.904

a bien pris fin

le 05 janvier 2007

et que par conséquent la dénonciation avec effet au 22 octobre 2010 est une erreur.

Le 28 octobre 2010.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

*Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé*

Référence de publication: 2010143791/20.

(100165611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Bouche Minerals Equipments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 118.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143722/10.

(100164401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**BPU 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143723/10.

(100164442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143725/13.

(100164321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

L'Associée de la succursale AMADEUS BENELUX, établie à L-1471 Luxembourg, 188 route d'Esch a pris en date du 10 juin 2010 les décisions suivantes.

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat, de leurs fonctions de représentant permanent de la succursale:

- Monsieur Kurt ZIKES, demeurant 5, rue Charlemagne L-1328 Luxembourg
- Monsieur David JONES, demeurant 12C Orense 62 E-28020 Madrid (Espagne), et
- Madame Julia SATTE, demeurant Calle Ibiza 54-7A E-28020 Madrid (Espagne)

2. L'Assemblée Générale décide de nommer, au poste de représentant permanent de la succursale, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Stefan MERZ né le 9 octobre 1953 à Frankfurt-am-Main (Allemagne) demeurant Carl Schutzstrasse 13 D-63225 Langen (Allemagne).

Les pouvoirs du représentant permanent de la succursale sont les suivants:

- ouvrir des comptes bancaires auprès de toute institution bancaire et financière ou établissement de crédits et y effectuer des transactions au nom et pour le compte de la succursale

- louer des coffres;

- établir tous les documents prévus par la législation du travail ou de la sécurité sociale concernant la succursale, sous condition d'avoir obtenu avant la signature de tout contrat l'avis favorable écrit du Directeur Général de la société anonyme AMADEUS BENELUX, (cet accord écrit pourra être transmis par courriel ou par fax);

- conclure au nom de la succursale et pour son compte tout contrat de livraison ou de location de biens ou de prestations de services nécessaires à la gestion journalière de la succursale. Ces opérations comprennent la fourniture en service de téléphonie, en eau, en gaz et en électricité, dans la mesure où le coût de ces prestations n'excède pas le montant annuel de 10.000 € (dix mille euros);

- représenter la succursale dans ses relations auprès de toutes les institutions privées ou publiques et notamment avec l'Administration des Contributions Directes et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, l'Administration des Douanes, les P&T Luxembourg, la Société des Chemins de Fer et toute autre entreprises de transport, la division des Services Financiers Postaux, la Caisse des Dépôts et des Consignations;

- recevoir et retirer pour le compte de la succursale tous envois, colis y compris ceux enregistrés et recommandés, ou contenant des objets de valeur émanant de L'Administration de la Poste, de L'Administration des Douanes et de la Société des Chemins de Fer, recevoir tous dépôts, ordres de paiements ou chèques postaux; et retirer pour le compte de la succursale tous les biens qui ont été entreposés ou déposés en consignation; présenter à cet effet tous documents de transport, de dépôt ou tout autre document requis;

- affilier la succursale auprès de tous les organismes professionnels et de sécurité sociale;

- immatriculer la succursale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, et de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines pour ce qui concerne la TVA;

- signer pour le compte de la succursale la correspondance quotidienne concernant les activités commerciales de la succursale;

- organiser, administrer, et contrôler les relations internes au sein de la succursale

- coordonner et contrôler la gestion commerciale de la succursale et s'occuper des relations externes de la succursale.

3. La succursale AMADEUS BENELUX, a comme activité

- l'amélioration et la diversification des systèmes de réservation proposés à la clientèle,

- la commercialisation et la distribution de produits, services et du réseau «AMADEUS»,
- la formation et l'assistance aux services de guichet à la clientèle pour les utilisateurs abonnés à «AMADEUS»,
- les contrats et accords commerciaux avec les fournisseurs et opérateurs locaux,
- et, en général l'exécution de toutes les opérations mobilières ou immobilières susceptibles d'améliorer les fins précitées.

Elle peut également effectuer toutes les opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet et prendre un intérêt moyennant une inscription, un apport, la prise de participations ou de tout autre façon, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou accessoires au sien et, en général, effectuer toutes les opérations susceptibles de faciliter la réalisation de son objet.

*Pouvoir de signature du Gérant*

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant pour toute transaction relative à la livraison de biens et à la prestation de services nécessaires à la gestion journalière de la succursale inférieure à 10.000,00 € (dix mille euros).

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant et du fondé de pouvoir pour toute transaction commerciale quel qu'en soit le montant et toute transaction relative à la livraison de biens ou la prestation de services nécessaires à la gestion journalière de la succursale supérieure à 10.000,00 € (dix mille euros).

Luxembourg le 15 octobre 2010.

Avis rapportant les modifications apportées à la personne morale de droit étranger, la société anonyme de droit belge AMADEUS BENELUX, avec siège social: B-1800 VILVOORDE, Medialaan, 30/1

*Les administrateurs de la société anonyme sont:*

- Monsieur Jacinto ESCLAPES DIAZ, né le 29 novembre 1962 à Madrid (Espagne), demeurant à E-28027 MADRID (Espagne), Salvador de Madariaga 1(Espagne);
- Monsieur Angel GALLEGO CAMACHO, né le 19 février 1970 à Madrid (Espagne), demeurant E- 06670, HERRERA DEL DUQUE Calle Convento 50 (Espagne)
- Monsieur Arturo SANCHEZ QUINONES, né le 13 juillet 1959 à Madrid (Espagne) demeurant E-2016 MADRID Paseo de la Habana 182 (Espagne).

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée annuelle de 2012.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144221/75.

(100166116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**BRE/Woking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.945.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143726/13.

(100164324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Capelux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.253.

---

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010143727/10.

(100164604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Consulting & Estate Engineering SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 109.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143728/10.

(100164409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Crossroads S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 102.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143729/11.

(100164331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Extreme Growth Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.599.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010143730/11.

(100164482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**M&G European Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 34.253.300,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 92.191.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société tenu le 15 septembre 2010:*

Siège Social

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010:

34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 15 septembre 2010:*

Gérant

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivant au poste de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2010 et ce pour une durée illimitée:

Madame Bronwyn SALVAT-WINTER, née le 17 septembre 1964 à Taupo, Nouvelle-Zélande et demeurant au 10, rue d'Oetrange, L-5263 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010144560/22.

(100164593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Florslux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.695.

—  
Mademoiselle LANGE Véronique demeurant à 141, rue Nationale, F-57600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société FLORSLUX S.A., R.C. Luxembourg N° B 115.695, dont le siège social est au 55, rue de la Libération, avec effet au 19.10.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19.10.2010.

Mlle Véronique Lange.

Référence de publication: 2010143731/12.

(100164393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**German Retail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.708.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143732/10.

(100164384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Gottex Real Asset Fund 1 (Coal UM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.120.

—  
Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143733/12.

(100164362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.341.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

BANYAL ARAGORN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010143815/20.

(100165494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.986.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143734/12.

(100164361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 139.777.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143735/12.

(100164360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 139.776.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143736/12.

(100164359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**FinRay Capital Sicav-Fis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 148.933.

*Rectificatif à l'avis déposé sous le no L100161934 le 25.10.2010*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 octobre 2010 que:

- La liquidation de la société est désormais close et que la Société a cessé d'exister à compter du 22 octobre 2010.
- Décharge a été donnée au commissaire à la liquidation à cette même date.
- Décharge a été donnée au liquidateur à cette même date.
- Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.
- Les fonds non-distribués ont été déposés à la caisse de consignation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143908/18.

(100165071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---



**Dorin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.365.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly existing under the laws of Luxembourg with its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.281;

here represented by Christine Valette, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Dorin S. à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12.500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by several managers, who constitute the board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine any agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
  - a) Mr Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961, at Utrecht, The Netherlands, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,;
  - b) Mrs. Johanna van Oort, born on 28 February 1967, at Groningen, The Netherlands, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - c) Mr. Wim Rits, born on June 14, 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
- 2) The address of the Company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Dorin S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par plusieurs gérants, qui constituent le conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante ici représentée comme indiquée ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces par la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - b) Madame Johanna van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - c) Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47337. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145224/292.

(100167074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

**Columbus Monaco S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Columbus Holdings Monaco S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.124.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TEN, ON THE NINETEENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the holding company Columbus Holdings Monaco SA (the "Company"), a "société anonyme", having its registered office located at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, duly registered with Luxembourg trade and corporate register under section B and the number 76.124,

which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on May 31, 2000 before Me Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 30, 2000, number 712 page 34.154.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed enacted on February 02<sup>nd</sup>, 2001 before Me Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial on October 13, 2001, number 877 page 42078.

The extraordinary general meeting is declared open at 04.30 p.m. and is presided over by Mr Luc Wittner residing professionally at 48, bd Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg

The Chairman appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, residing professionally at 2, rue de la Chapelle, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Luc Wittner, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted has drawn up the attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting as well as the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled «ne varietur» by the appearing parties and the notary, will also remain attached to the present deed.



The Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- It appears from the aforementioned attendance list that all shareholders representing the entire share capital, are present or represented at this meeting; this meeting is thus held validly and may deliberate validly, and resolve over the various items listed in the agenda.

II.- The Company has not issued notes.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

1. amendment of the tax status of the Company, and subsequent conversion from the holding 29 tax status into a fully taxable company (so called «Soparfi»);

2. amendment of the Company's name into «Columbus Monaco SA» in order to reflect the tax status change, and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation;

3. amendment of the Company's scope in order to reflect the tax status change, and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation:

“The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct or indirect interest.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.”

4. amendment of the Company's management profile (by reason of a single shareholder), and subsequent amendment of articles 4, 5 et 9 of the articles of incorporation;

5. amendment of the law governing the articles of incorporation of the Company in order to reflect the tax status change, and subsequent amendment of article 11 of the articles of incorporation; and

6. miscellaneous.

Then the duly convened general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting RESOLVES to amend the Company's scope into a «Soparfi» type by giving up the holding 29 tax status.

*Second resolution*

The general meeting RESOLVES to amend the Company's name into «Columbus Monaco SA» in order to reflect the tax status change, and amend subsequently the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to be thereafter as follows:

« **Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of COLUMBUS MONACO S.A...»

*Third resolution*

The general meeting RESOLVES to amend the Company's scope in order to reflect the tax status change, and amend subsequently the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to be thereafter as follows:

« **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct or indirect interest.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.»

*Fourth resolution*

The general meeting RESOLVES to amend articles 4,5 and 9 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the single shareholder of the Company, and these articles will thereafter as follows:

« **Art. 4.** The corporation shall be managed (i) as long as the corporation has a single shareholder, by a single director and (ii) as soon as the corporation has more than one shareholder, by a board of directors composed of at least three (3) directors. The director(s) do/does not need to be a shareholder of the corporation.

The director(s) shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and is/are re-eligible. The director(s) may be removed at any time upon resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of a director's vacancy, the remaining director(s) (if any) may appoint on a temporary basis the relevant necessary number of directors in order for the corporation to be managed validly. Such appointment is to be ratified by the next general meeting of shareholders.»

« **Art. 5.** The single director respectively the board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the single director respectively the board of directors.

The board of directors shall elect amongst its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the relevant meeting of the board of directors.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are either present or represented. Proxies between directors, which may be given by letter, telegram or telex, are allowed. In case of emergency, directors may cast their votes in writing by letter, telegram, telex or facsimile.

In case of a single director, all resolutions will be passed validly in writing.

Resolutions of the board of directors shall require a majority of votes. In case of a tie, the chairman is vested with a casting vote.

The single director respectively the board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they do not need to be a shareholder of the corporation.

Any such delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation is bound validly towards third parties either upon the joint signatures of any two directors or upon the individual signature of the delegate single director or, as the case may be, the duly authorized agent.»

« **Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

In case of single shareholder, all powers granted to the general meeting of shareholders will be vested to such single shareholder. In this case, all resolutions will be passed validly in writing. »

#### *Fifth resolution*

The general meeting RESOLVES to amend the law governing the articles of incorporation of the Company in order to reflect the tax status change, and amend subsequently article 11 of the articles of incorporation of the Company in order to be thereafter as follows:

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary. »

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1200.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at \*05.00 p.m.. The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DIX, LE DIX NEUF OCTOBRE.



Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée Columbus Holdings Monaco SA (la «Société») ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlottes, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 76.124,

constituée par acte de Me Jean-Joseph Wagner, le 31 mai 2000, publié au Mémorial C du 30 septembre 2000, numéro 712, page 34154.

Les Statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte notarié en date du 02 février 2001 par devant Me Jean-Joseph Wagner publié au Mémorial C du 13 octobre 2001, numéro 877, page 42078.

L'assemblée des actionnaires est ouverte à 16h30 et est présidée par Mr Luc Wittner, demeurant au 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement au 2, rue ed la Chapelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Luc Wittner, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- la Société n'a pas d'emprunts obligataires.

III.- l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. modification du statut fiscal de la Société par abandon du statut de holding 29 en faveur d'une société pleinement imposable (dite Soparfi);

2. modification de la dénomination sociale en «Columbus Monaco SA» en vue de refléter le changement de statut fiscal, et modification consécutive de l'article 1 des statuts;

3. modification de l'objet social en vue de refléter le changement de statut fiscal, et modification consécutive de l'article 2 des statuts;

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

4. modification des règles de gestion de la Société (en raison de l'existence d'un actionnaire unique), et modification consécutive des articles 4,5 et 9 des statuts;

5. modification des dispositions légales applicables aux statuts de la Société en vue de refléter le changement de statut fiscal, et modification consécutive de l'article 11 des statuts; et

6. Divers

Après délibération, l'assemblée dûment convoquée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale DECIDE de changer l'objet social de la Société en «Soparfi», par abandon du statut fiscal de holding 29.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société en «Columbus Monaco SA» en vue de refléter le changement de statut fiscal, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de COLUMBUS MONACO S.A.»

### Troisième résolution

L'assemblée générale DECIDE de modifier l'objet social de la Société en vue de refléter le changement de statut fiscal et de sorte que l'objet social, article 2 des statuts de la Société, aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

### Quatrième résolution

L'assemblée générale DECIDE de modifier les articles 4,5 et 9 des statuts de la Société en vue de refléter l'existence d'un actionnaire unique, de sorte que ces articles auront dorénavant les teneurs nouvelles suivantes:

« **Art. 4.** La société est administrée (i) aussi longtemps que la société a un seul actionnaire, par un administrateur unique et (ii) dès que la société a plus d'un actionnaire, par un conseil composé de trois (3) membres au moins; tout administrateur ne devant pas être nécessairement actionnaire de la société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; tout administrateur est rééligible et toujours révocable sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur, l'/les administrateur(s) restant(s) (s'il y en a) a/ont le droit d'y pourvoir provisoirement afin que la société soit administrée valablement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 5.** L'administrateur unique respectivement le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts est de la compétence de l'administrateur unique respectivement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les mandats entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Dans l'hypothèse d'un administrateur unique, toutes les résolutions seront prises valablement par écrit.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

L'administrateur unique respectivement le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires de la société ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée valablement à l'égard des tiers soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, le cas échéant, tout agent dûment autorisé à cet effet.»

« **Art. 9.** Les convocations pour toutes les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires seront octroyés à cet actionnaire unique. Dans ce cas, toutes les résolutions seront valablement prises par écrit.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale DECIDE de modifier les dispositions légales applicables aux statuts de la Société en vue de refléter le changement de statut fiscal, et de modifier en conséquence l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ EUR 1.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.00 heures.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. SADDI, L. WITTNER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 octobre 2010, LAC/2010/47124: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145201/265.

(100166366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

**Schwarz Energy, Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Federal Corporation).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 105.097.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of October.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "FEDERAL CORPORATION", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 105.097, incorporated pursuant to a deed of Me Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 10<sup>th</sup> of December 2004, published in the Mémorial, Recueil C, number 305 of 7<sup>th</sup> of April 2005.

The meeting is presided by Ms. Davy PICK, Accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929, by transforming the company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment the wording of the purpose of the Company, in order to give it the following wording:

"The purpose of the company is, in the domain of alternative energy, the consulting, the providing of services, the supervision, the direct or indirectly financing, and the follow-up of projects, and the production of energy.

Within this activity, the Company may directly or indirectly, plan, build, finance in any possible way, and manage, photovoltaic and wind parks, and realize any other project in this branch.

The company may do market research, develop profiles of the different sectors of the economy, particularly in the domain of alternative energy.

The company can perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as administration, management, monitoring and implementation of such holdings.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may grant to companies in which it has any kind of interest, any support, loans, advances or guarantees.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities of, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

3. Change the name of the company into SCHWARZ ENERGY.

4. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

5. Accept the resignation of all the members of the Board of Directors.

6. To appoint a sole Director.

7. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the empowered of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the power of attorney of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and that the sole shareholder represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides:

- to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and to transform the Company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed;
- to modify the purpose of the Company and to the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- to change the name of the company into SCHWARZ ENERGY
- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

*Second resolution*

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**A. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "SCHWARZ ENERGY", (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the company is, in the domain of alternative energy, the consulting, the providing of services, the supervision, the direct or indirectly financing, and the follow-up of projects, and the production of energy.

Within this activity, the Company may directly or indirectly, plan, build, finance in any possible way, and manage, photovoltaic and wind parks, and realize any other project in this branch.

The company may do market research, develop profiles of the different sectors of the economy, particularly in the domain of alternative energy.

The company can perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as administration, management, monitoring and implementation of such holdings.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may grant to companies in which it has any kind of interest, any support, loans, advances or guarantees.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities of, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of five hundred US dollars (USD 500.-) each.

**Art. 4.** The shares are registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

### **C. Board of directors**

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 9.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **E. General meetings of shareholders**

**Art. 10.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.



If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of May à ten o'clock a.m. in the morning in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Applicable law**

**Art. 14.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Third resolution*

The general meeting accepts the resignation of all the members of the board of directors and appoints for a period of six (6) years, as sole director:

Mr. Georgios TRAVLOS, businessman, born in Athens, Greece, on the 18<sup>th</sup> day of May 1952, residing professionally at, TT10673, Kolonaki, 44 Anagnostopoulou Street (Greece).

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FEDERAL CORPORATION", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.097 constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 305 du 7 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Davy PICK, comptable, résident professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de la formulation de l'objet social pour donner lui teneur suivante:

«La société a pour objet, dans le domaine de l'énergie alternative, la fourniture de conseils, la prestation de services, la supervision, le support, le financement direct ou indirect, ainsi que la gérance du suivi de projets et la production d'énergie.

Dans le cadre de cette activité, la Société pourra directement ou indirectement, planifier, construire, financer de quelque sorte que ce soit, et gérer des parcs photovoltaïques, et d'éoliens et réaliser tous autres projets dans ce domaine.

La société pourra également faire des études de marchés, établir des profils des différents secteurs de l'économie, et plus particulièrement dans le domaine de l'énergie alternative.

La société peut réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou encore autrement. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt, tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.»

3. Changement de la dénomination de la société en SCHWARZ ENERGY

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Acceptation des démissions de tous les membres du Conseil d'administration

6. Nomination d'un administrateur unique.

7. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédés par lui, est porté sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de changer la dénomination de la société en SCHWARZ ENERGY
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

### **A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SCHWARZ ENERGY", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, dans le domaine de l'énergie alternative, la fourniture de conseils, la prestation de services, la supervision, le support, le financement direct ou indirect, ainsi que la gérance du suivi de projets et la production d'énergie.

Dans le cadre de cette activité, la Société pourra directement ou indirectement, planifier, construire, financer de quelque sorte que ce soit, et gérer des parcs photovoltaïques, et d'éoliens et réaliser tous autres projets dans ce domaine.

La société pourra également faire des études de marchés, établir des profils des différents secteurs de l'économie, et plus particulièrement dans le domaine de l'énergie alternative.

La société peut réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou encore autrement. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt, tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars américains (USD 500,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une

réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Application de la loi**

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et nomme pour une durée de six (6) ans aux fonctions d'administrateur-unique:

Monsieur. Georgios TRAVLOS, homme d'affaires, né à Athènes, Grèce, le 18 mai 1952 demeurant professionnellement à TT10673, Kolonaki, 44 Anagnostopoulou Street (Grèce).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.100,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davy PICK, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation GRE/2010/3597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145275/505.

(100166396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

#### **Association Arend & Fischbach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.596.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour ASSOCIATION AREND & FISCHBACH S.A.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010143772/13.

(100165668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145277/9.

(100166463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

**Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.070.

Les comptes annuels de la société au 29 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143757/11.

(100164339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**all-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 62, rue de Wormeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 96.043.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSAPANOS Georges

*Administrateur*

Référence de publication: 2010143765/11.

(100165697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**TK Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.406.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of the month of October.

Before Us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. "ODESSA SECURITIES S.A.", with registered office in Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated 25 October 2010.
2. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, duly represented by Mr Philippe PONSARD, prenamed, by virtue of a proxy dated 25 October 2010
3. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, duly represented by Mr Philippe PONSARD, prenamed, by virtue of a proxy dated 25 October 2010.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of “TK Holding S.A.”.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3'100) shares with a nominal value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at three hundred and ten thousand euro (310,000.- EUR) to be divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of ten euro (10.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 25 October 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.



A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday day of the month of June, at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prementioned; . . . . .	3,098	30,980.-
2. Mr Luc HANSEN, prenamed; . . . . .	1	10.-
3. Mr Pierre LENTZ, prenamed; . . . . .	1	10.-
TOTAL . . . . .	3,100	31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.



3. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Luc HANSEN, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

“AUDIEX S.A.”, having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

*Third resolution*

The company’s registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L’an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. «ODESSA SECURITIES S.A.», ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 octobre 2010.

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 octobre 2010.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 octobre 2010.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l’enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu’ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TK Holding S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d’administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d’administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l’assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d’effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (310.000,-) qui sera représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 25 octobre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée; . . . . .	3.098	30.980.-
2. M. Luc HANSEN, pénommé; . . . . .	1	10.-
3. M. Pierre LENTZ, prénomné; . . . . .	1	10.-
TOTAL . . . . .	3.100	31.000.-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Luc HANSEN, prénomné est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

«AUDIEX S.A.», ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13261. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010146725/398.

(100168412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

### **Naw Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 156.412.

### — STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS Sàrl, dont le siège social est à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, constituée aux termes d'un acte reçu le 23 janvier 1992 par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations sous le numéro 318 de 1992, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B39.503, ici représentée par son gérant, savoir, la société anonyme FIDUCIAIRE ARBO SA dont le siège social est à L-9522 Witz, 21, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 97.573, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Olivier GASPARD, demeurant à Bastogne (Belgique),
- Monsieur Patrick SERVAIS, demeurant à Bastogne (Belgique);

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "NAW LOGISTIC S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet:

Tant à l'étranger qu'au Grand-Duché de Luxembourg, le transport de marchandises par route avec tous types de véhicules utilitaires en ce compris ceux de plus de trois tonnes et demi, l'affrètement, la location de véhicules, le courtage, le conseil et toutes autres prestations d'intermédiation dans les activités de transport.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cent cinquante euros (550,-) chacune

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

## Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.



**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.



126912

*Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre 2010.

*Souscription et libération*

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

I.- la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS SA, préqualifiée,	
cent actions . . . . .	100
TOTAL: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme cinquante-cinq mille euros (55.000.-), somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.400,- Euros.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur unique Madame Yvonne GILLES, demeurant à B-4850 Plombières (Belgique), 163, Bellevue;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société Arbo Asset Management Inc., dont le siège social est à Sea Meadow House, Blackburne Highway, PO Box 116, Road Town Tortola, British Virgin Islands,
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique. Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaspard, P. Servais, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1<sup>er</sup> octobre 2010 - WIL/2010/835 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 octobre 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010149313/191.

(100168748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Mayfair Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.480.

Par la présente nous vous informons de la dénonciation, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société MAYFAIR HOLDING S.A. RCS Luxembourg B 103.480

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Maître Joé LEMMER.

Référence de publication: 2010146178/9.

(100165914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.